

PLACEMENTS FINANCIERS SANS RISQUE

Comment placer une somme importante avant son affectation définitive? Les placements à court terme présentent de réels avantages ; l'argent fructifie sans risque et reste disponible à tout moment.

Les livrets défiscalisés

Dans cette catégorie on retrouve le Livret A et le livret de développement durable (LDD) qui rémunèrent l'épargne à 2%, ainsi que le livret d'épargne populaire (LEP), avec une rémunération à 2.5%, mais accessible uniquement aux personnes ayant payé au maximum 769 euros d'impôt sur le revenu en 2010.

On y trouve également les livrets jeunes (réservés aux 12-25 ans) avec une rémunération librement fixée par les banques (entre 2.5 et 3.2%).

L'avantage de ces livrets réside dans le fait que les intérêts acquis grâce à ces trois supports ne sont soumis à aucune fiscalité. Cependant, les dépôts effectués sur ces livrets sont plafonnés, 15.300 euros pour le livret A, 6.000 euros pour un LDD, 7.700 euros pour un LEP et 1600 euros pour un livret jeune.

Ces trois supports présentent donc de réels avantages en termes de fiscalité, de disponibilité et de rendements.

Les livrets d'épargne fiscalisés

Tout comme les livrets défiscalisés, les livrets d'épargne fiscalisés sont sans risque, liquides et rémunérés chaque quinzaine.

Ils présentent cependant deux caractéristiques principales, leur rémunération est librement fixée par les banques et oscille entre 1.5 et 2 %. Ensuite, ces livrets sont fiscalisés, les intérêts perçus sont taxés à 31.3 % dont 19% de prélèvements forfaitaires libératoires et 12.3% de prélèvements sociaux.

Ces placements peuvent intervenir en complément des livrets défiscalisés puisque leurs plafonds sont très élevés voire illimités.

Les comptes à terme

Ils sont de plus en plus proposés par les banques du fait de la remontée des taux courts sur les marchés financiers qui poussent à la hausse leurs rendements. Ces placements sont sans risque et ils sont moins liquides que les livrets.

En contrepartie de la rémunération, l'épargne est bloquée entre 3 et 24 mois au choix (cependant plus l'échéance est longue meilleure est la rémunération).

En terme de rémunération, à partir d'une période supérieure à 12 mois, ces comptes deviennent plus intéressants que les livrets d'épargne sur courte durée.